

Nombre de conseillers	27
En Exercice	26
Présents	22
Procurations	3
Excusé	1

COMPTE-RENDU
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MARS 2017

Affiché à Renage le 30 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre mars à 19h30, s'est réuni le Conseil municipal de la ville de Renage,
Dûment convoqué en session ordinaire, à la salle Pierre Girerd du centre socioculturel, sous la présidence de Madame Amélie Girerd, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : le 20 mars 2017

Présents : MMS. GIRERD – CORONINI - ROYBON – EYMERI - PELLISSIER – BASSEY - FAGNIEL BERTONA - GRIMALDI - RICHARD - DUDZIK - DE LOS RIOS – TASDEMIR – POURRAT – FENOLI LITAUD - ESCANDE - IDELON - ARGOUD - MERGUI - MICOUD – BLOUZARD

Procurations :

M CHEVALLEREAU a donné procuration à Mme. EYMERI
M. JANON a donné procuration à Mme DUDZIK
Mme WILT a donné procuration à M. CORONINI

Absente :

Mme PONZONI

Madame Gaelle Grimaldi a été désignée secrétaire de séance

Monsieur Yilmaz TASDEMIR est parti à 20h30 il n'a pas participé au vote à partir de la délibération n°23/2017 et jusqu'à la n° 27/2017

Le quorum est atteint – ouverture de la séance à 19 heures30,
Approbation à l'unanimité du compte-rendu du 17 février 2017.

I. FINANCES

- Comptes administratifs des 4 budgets (Principal, Gendarmerie, Eau, Assainissement)
Délibération n°13/2017

Monsieur Roybon, 2^{ème} adjoint en charge des finances et de l'intercommunalité, Président de séance, après avoir présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2016 du budget principal et des budgets annexes.

1° Donne acte au Conseil municipal de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		454 183.85		356 496.47		810 680.32
Opérations de l'exercice	778 283.39	814 554.08	3 134 243.53	3 423 329.42	3 912 526.92	4 237 883.50
TOTAUX	778 283.39	1 268 737.93	3 134 243.53	3 779 825.89	3 912 526.92	5 048 563.82
Résultats de clôture N		36 270.69		289 085.89		325 356.58
<i>Restes à réaliser</i>	222 496.00					
TOTAUX CUMULES	778 283.39	1 268 737.93	3 134 243.53	3 779 825.89	3 912 526.92	5 048 563.82
RESULTATS DEFINITIFS		490 454.54		645 582.36		1 136 036.90

COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE GENDARMERIE

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		76 043.00		391 882.65		467 925.65
Opération de l'exercice	7 872.55	5 021.00	580 242.74	238 844.41	588 115.29	243 865.41
TOTAUX	7 872.55	81 064.00	580 242.74	630 727.06	588 115.29	711 791.06
Résultats de clôture N	2 851.55		341 398.33		344 249.88	
<i>Restes à réaliser</i>						
TOTAUX CUMULES	7 872.55	81 064.00	580 242.74	630 727.06	588 115.29	711 791.06
RESULTATS DEFINITIFS		73 191.45		50 484.32		123 675.77

COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE EAU

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		14 666.47		21 587.50		36 253.97
Opération de l'exercice	172 005.72	152 948.54	491 766.46	581 683.25	663 772.18	734 631.79
TOTAUX	172 005.72	167 615.01	491 766.46	603 270.75	663 772.18	770 885.76
Résultats de clôture N	19 057.18			89 916.79	19 057.18	89 916.79
<i>Restes à réaliser</i>						
TOTAUX CUMULES	172 005.72	167 615.01	491 766.46	603 270.75	663 772.18	770 885.76
RESULTATS DEFINITIFS	4 390.71			111 504.29		107 113.58

COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	60 797.66			16 354.02	60 797.66	16 354.02
Opérations de l'exercice	114 140.28	167 791.00	178 780.10	240 762.75	292 920.38	408 553.75
TOTAUX	174 937.94	167 791.00	178 780.10	257 116.77	353 718.04	424 907.77
Résultats de clôture N		53 650.72		61 982.65		115 633.37
<i>Restes à réaliser</i>	<i>35 960.00</i>					
TOTAUX CUMULES	174 937.94	167 791.00	178 780.10	257 116.77	353 718.04	424 907.77
RESULTATS DEFINITIFS	7 146.94			78 336.67		71 189.73

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes d'entrée et du bilan de sortie, pour les quatre budgets

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Après la sortie de Madame le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité et arrête les comptes administratifs tels qu'énumérés ci-dessus.

- Assainissement
- Eau
- Gendarmerie
- Commune

Délibéré par le Conseil municipal à l'unanimité.

- **Approbation des comptes de gestion Eau (18/2017), Assainissement (19/2017), Gendarmerie (20/2017), Commune (21/2017)**
Délibérations de 18/2017 à 21/2017

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'appelle pas d'observation

- ✚ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées de 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016
- ✚ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- ✚ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibéré par le Conseil municipal à l'unanimité.

▪ **Affectation des résultats Eau, Assainissement, Gendarmerie, Commune**
Délibération n°14/2017 – 15/2017 – 16/2017 – 17/2017

 **Budget Eau**
Délibération n°14/2017

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif EAU de l'exercice 2016, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif présente un résultat en instance d'affectation de :

Résultat en instance au 31/12/15	21 587.50€
Résultat de l'exercice 2016	89 916.79€
Total à affecter	111 504.29€

DECIDE la reprise des résultats 2016 au Budget Primitif 2017 comme suit :

Mise en réserve Excédent de fonction. (compte 1068)	90 000.00€
Résultat maintenu en instance d'affectation Fonctionnement	21 504.29€
Résultat reporté en Investissement	-4 390.71€

Délibéré par le Conseil municipal à l'unanimité.

 **Budget Assainissement**
Délibération n°15/2017

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif ASSAINISSEMENT de l'exercice 2016, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif présente un résultat en instance d'affectation de :

Résultat en instance au 31/12/15	16 354.02€
Résultat de l'exercice 2016	61 982.65€
Total à affecter	78 336.67€

DECIDE la reprise des résultats au Budget Primitif 2017, comme suit :

Mise en réserve Excédent de fonction. (compte 1068)	70 000.00€
Résultat maintenu en instance d'affectation Fonction (compte 002)	8 336.67€
Résultat reporté en Investissement (compte 001)	-7 146.94€

Délibéré par le Conseil municipal à l'unanimité.

 **Budget Gendarmerie**
Délibération n°16/207

Le Conseil municipal,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif GENDARMERIE de l'exercice 2016, ce jour,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif présente un résultat en instance d'affectation de :

Résultat en instance au 31/12/15	391 882.65 €
Résultat de l'exercice 2016	-341 398.33 €
Total à affecter	50 484.32 €

DECIDE la reprise des résultats 2015 au Budget Primitif 2016, comme suit :

Mise en réserve Excédent de fonction. (compte 1068)	0.00 €
Résultat maintenu en instance d'affectation Fonction (compte 002)	50 484.32 €
Résultat reporté en Investissement (compte 001)	73 191.45 €

Délibéré par le Conseil municipal à l'unanimité.

 **Budget Commune**
Délibération n°20/207

Le Conseil municipal,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif COMMUNE de l'exercice 2016, ce jour ;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif présente un résultat en instance d'affectation de :

Résultat en instance au 31/12/15	356 496 47€
Résultat de l'exercice 2016	289 085.89€
Total à affecter	645 582.36€

DECIDE la reprise des résultats 2016 au Budget Primitif 2017, comme suit :

Mise en réserve Excédent de fonction. (compte 1068)	250 000.00€
Résultat maintenu en instance d'affectation Fonction (compte 002)	395 582.36€
Résultat reporté en Investissement (compte 001)	490 454.54€

Délibéré par le Conseil municipal à l'unanimité.

▪ Vote du Budget 2017

 **Budget Commune :**

FONCTIONNEMENT

		BP 2017	INTITULE
DEPENSES	TOTAL CHAP 011	1 066 444	CHARGES A CARACTERE GENERAL.
	TOTAL CHAP 012	1 662 351	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES
	TOTAL CHAP 014	6 000	ATTENUATION DES PRODUITS
	TOTAL CHAP 65	330 250	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
	TOTAL CHAP 66	106 250	CHARGES FINANCIERES
	TOTAL CHAP 67	200	CHARGES EXCEPTIONNELLES
	TOTAL CHAP 042	152 000	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION
	TOTAL CHAP 022	183 672	DEPENSES IMPREVUES
	TOTAL CPTE 023	245 000	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT
	TOTAL GENERAL	3 752 167	
		BP 2017	INTITULE
RECETTES	TOTAL CHAP 002	395 582	EXCEDENT EXERCICE ANTERIEUR
	TOTAL CHAP 042	38 100	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION
	TOTAL CHAP 013	10 000	ATTENUATIONS DE CHARGES
	TOTAL CHAP 70	241 620	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES
	TOTAL CHAP 73	2 622 380	IMPOTS ET TAXES
	TOTAL CHAP 74	422 295	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS
	TOTAL CHAP 75	22 190	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE
	TOTAL CHAP 76		PRODUITS FINANCIERS
	TOTAL CHAP 77		PRODUITS EXCEPTIONNELS
	TOTAL GENERAL	3 752 167	

INVESTISSEMENT

		BP 2017	INTITULE
DEPENSES	TOTAL CHAP 001		DEFICIT EXERCICE ANTERIEUR REPORTE
	TOTAL CHAP 040	38 100	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION
	TOTAL CHAP 041	20 000	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION
	TOTAL CHAP 020		DEPENSES IMPREVUES
	TOTAL CHAP 16	245 000	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES
	TOTAL CHAP 20	30 644	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
	TOTAL CHAP 21	755 498	IMMOBILISATIONS CORPORELLES
	TOTAL CHAP 23	2 531 884	IMMOBILISATIONS EN COURS
	TOTAL GENERAL	3 621 126	
		BP 2017	INTITULE
RECETTES	TOTAL CHAP 001	490 454	EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE
	TOTAL CHAP 021	398 672	VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT
	TOTAL CHAP 024	200 000	CESSION IMMOBILIERE
	TOTAL CHAP 040	152 000	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION
	TOTAL CHAP 041	20 000	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION
	ARTICLE 1068	250 000	EXCEDENT FONCTIONNEMENT REPORTE EN INVESTISSEMENT
	TOTAL CHAP 10	70 000	DOTATIONS FONDS DIVERS
	TOTAL CHAP 13	40 000	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES
	TOTAL CHAP 21		IMMOBILISATIONS CORPORELLES
	TOTAL CHAP 23		AVANCES & ACOMPTES
	TOTAL CHAP 16	2 000 000	EMPRUNTS ET RECETTES ASSIMILEES
	TOTAL GENERAL	3 621 126	

Délibéré par le Conseil municipal à l'unanimité.

 **Budget Gendarmerie :**

FONCTIONNEMENT

		BP 2017	INTITULE
DEPENSES	TOTAL CHAP 002		DEFICIT EXERCICE ANTERIEUR
	TOTAL CHAP 011	153 176	CHARGES A CARACTERE GENERAL
	TOTAL CHAP 012		CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES
	TOTAL CHAP 65		AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
	TOTAL CHAP 67		CHARGES EXCEPTIONNELLES
	TOTAL CHAP 042	135 808	AMORTISSEMENTS
	TOTAL CPTE 022 & 023		DEPENSES IMPREVUES&VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT
	TOTAL GENERAL	288 984	
RECETTES		BP 2017	INTITULE
	TOTAL CHAP 002	50 484	EXCEDENT EXERCICE ANTERIEUR
	TOTAL CHAP 042		OPERATION D'ORDRE
	TOTAL CHAP 74		DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS
	TOTAL CHAP 75	238 500	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE
	TOTAL CHAP 76		PRODUITS FINANCIERS
	TOTAL CHAP 77		PRODUITS EXCEPTIONNELS
	TOTAL GENERAL	288 984	

INVESTISSEMENT

		BP 2017	INTITULE
DEPENSES	TOTAL CHAP 001		DEFICIT EXERCICE ANTERIEUR
	TOTAL CHAP 10		TLE
	TOTAL CHAP 21	78 999	IMMOBILISATIONS CORPORELLES
	TOTAL CHAP 040		OPERATION D'ORDRE
	TOTAL GENERAL	78 999	
RECETTES		BP 2017	INTITULE
	TOTAL CHAP 001	73 191	EXCEDENT EXERCICE ANTERIEUR
	TOTAL CHAP 10		DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES
	TOTAL CHAP 13		SUBVENTIONS
	TOTAL CHAP 040	5 808	AMORTISSEMENTS
	TOTAL CHAP 021		VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT
TOTAL GENERAL	78 999		

Délibéré par le Conseil municipal à l'unanimité.

 **Budget Eau:**

EXPLOITATION

		BP 2017	INTITULE
DEPENSES	TOTAL CHAP 011	309 013	CHARGES A CARACTERE GENERAL
	TOTAL CHAP 012	65 799	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES
	TOTAL CHP 014	63 000	ATTENUATIONS DES PRODUITS
	TOTAL CHAP 65	4 000	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
	TOTAL CHAP 66	24 770	CHARGES FINANCIERES
	TOTAL CHAP 67	3 000	CHARGES EXCEPTIONNELLES
	TOTAL CHAP 042	39 687	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS
	TOTAL CHAP 022		DEPENSES IMPREVUES
	TOTAL CHAP 023	58 500	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT
	TOTAL GENERAL	567 769	
		BP 2017	INTITULE
RECETTES	TOTAL CHAP 002	21 504	EXCEDENT EXERCICE ANTERIEUR
	TOTAL CHAP 013		ATTENUATIONS DE CHARGES
	TOTAL CHAP 70	541 000	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES
	TOTAL CHAP 75		AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE
	TOTAL CHAP 77		PRODUITS EXCEPTIONNELS
	TOTAL CHAP 042	5 265	OPERATION D'ORDRE
	TOTAL GENERAL	567 769	

INVESTISSEMENT

		BP 2017	INTITULE
DEPENSES	TOTAL CHAP 001	4 391	DEFICIT EXERCICE ANTERIEUR
	TOTAL CHAP 040	5 265	AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS
	TOTAL CHAP 16	58 500	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES
	TOTAL CHAP 21	115 031	IMMOBILISATIONS CORPORELLES
	TOTAL CHAP 23	200 000	IMMOBILISATIONS EN COURS
	TOTAL CHAP 020		DEPENSES IMPREVUES
	TOTAL GENENERAL	383 187	
		BP 2017	INTITULE
RECETTES	TOTAL CHAP 001		EXCEDENT EXERCICE ANTERIEUR
	TOTAL CHAP 021	58 500	VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT
	TOTAL CHAP 10	90 000	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES
	TOTAL CHAP 13		SUBVENTIONS
	TOTAL CHAP 16	195 000	EMPRUNTS ET RECETTES ASSIMILEES
	TOTAL CHAP 040	39 687	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS
	TOTAL GENERAL	383 187	

Délibéré par le Conseil municipal à l'unanimité.

 **Budget Assainissement :**

EXPLOITATION

		BP 2017	INTITULE
DEPENSES	TOTAL CHAP 002		DEFICIT EXERCICE ANTERIEUR
	TOTAL CHAP 011	41 171	CHARGES A CARACTERE GENERAL
	TOTAL CHAP 65	69 000	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
	TOTAL CHAP 66	30 352	CHARGES FINANCIERES
	TOTAL CHAP 67	2 500	CHARGES EXCEPTIONNELLES
	TOTAL CHAP 042	46 864	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS
	TOTAL CHAP 022		DEPENSES IMPREVUES
	TOTAL CHAP 023	74 000	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT
	TOTAL GENERAL	263 887	
		BP 2017	INTITULE
RECETTES	TOTAL CHAP 002	8 336	EXCEDENT EXERCICE ANTERIEUR
	TOTAL CHAP 70	255 500	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES
	TOTAL CHAP 75		AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE
	TOTAL CHAP 042	51	AMORTISSEMENT SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
		TOTAL GENERAL	263 887

INVESTISSEMENT

		BP 2017	INTITULE
DEPENSES	TOTAL CHAP 001	7 147	DEFICIT EXERCICE ANTERIEUR
	TOTAL CHAP 10		COMPLEMENT DOTATION ETAT
	TOTAL CHAP 040	51	AMORTISSEMENT SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
	TOTAL CHAP 16	74 000	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES
	TOTAL CHAP 21	59 696	TRAVAUX SUR RESEAU
	TOTAL CHAP 23	332 970	IMMOBILISATIONS EN COURS
		TOTAL GENERAL	473 864
		BP 2017	INTITULE
RECETTES	TOTAL CHAP 001		EXCEDENT EXERCICE ANTERIEUR
	TOTAL CHAP 021	74 000	VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT
	TOTAL CHAP 10	70 000	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES
	TOTAL CHAP 13		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
	TOTAL CHAP 16	283 000	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES
	TOTAL CHAP 040	46 864	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS
	TOTAL GENERAL	473 864	

Délibéré par le Conseil municipal à l'unanimité.

▪ **Tarif emplacement forains de la vogue 2017**
Délibération n°22/2017

Madame le Maire expose à l'Assemblée qu'en vue de la mise en place de la vogue annuelle en mai prochain, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants pour chaque emplacement :

MANEGES	PRIX		MANEGES	PRIX
Magic Toons (Manège enfants)	80€		Barbe à papa (gd stand)	40€
Toboggan	50€		Barbe à papa (petit stand)	30€
Confiseries	80€		Gros skooter	100€
Pinces	40€		Simulateur	70€
Tir au carton	70€		Trampoline	60€
Tir à air comprimé	60€		Petite pêche aux canards	30€
Mini skooter	100€		Grande pêche aux canards	40€
Labyrinthe	70€		Tir à l'arbalète	60€
Anneau Rond	60€		Cascade	70€
Manège Pouss Pouss	60€			

En règle générale il sera proposé :

- ✚ Entre 1 et 20m² : 40 €
- ✚ De 20 à 50 m² : 65 €, et 0.50 centime d'Euro le m² supplémentaire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
 - **EMET** un avis favorable à la proposition susvisée

Délibéré par le Conseil municipal à l'unanimité.

II. AMENAGEMENT

▪ **Prolongement de l'expérimentation de l'extinction de l'éclairage public**
Délibération n°23/2017

Invité par Madame le Maire, Monsieur Mickaël Richard, Conseiller délégué au développement durable, rappelle la volonté de la commune d'engager des actions volontaristes en faveur de l'environnement notamment de la réduction des gaz à effet de serre et d'économie. Par délibération 91/2015 du 10 novembre 2015, la commune a expérimenté le projet d'extinction de l'éclairage public pour une durée d'un an à compter de mars 2016.

L'expérimentation a porté sur les horaires suivants (hors jours de fêtes) :

- de 23h30 à 05h30 du dimanche soir au jeudi soir
- de 01h00 à 05h30 les vendredis et samedis soirs

Le bilan de cette expérience est en cours et, afin de pouvoir tenir compte des remarques formulées, la Municipalité souhaite prolonger pour un semestre la phase d'expérimentation.

Vu l'article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui charge le Maire de la police municipale,

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique, et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage,

Vu le code civil, le code de la route, le code rural, le code de voirie routière, le code de l'environnement,

Vu la loi n°2009-967 du 03 Août 2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et notamment son article 41,

Vu la délibération municipale 91/2015 du 10 novembre 2015 portant expérimentation de l'extinction de l'éclairage public,

Considérant que la phase d'expérimentation doit être prolongée pour prendre en compte tous les enjeux liés à cette extinction,

Monsieur Mickaël Richard propose donc le prolongement de la phase d'expérimentation pour une durée de 6 mois.

- de 23h30 à 4h45 du dimanche soir au jeudi soir
 - de 01h00 à 05h30 les vendredis et samedis soirs
- Ces horaires seront régis ultérieurement par arrêté municipal.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de prolonger la phase d'expérimentation de la coupure d'éclairage public une partie de la nuit
- **RAPPELLE** que les modifications éventuelles de programmation de l'extinction de l'éclairage public seront régies par arrêté municipal

Délibéré par le Conseil municipal à l'unanimité.

- **Lancement et étude SEDI RD45 : La poste / La Croze**
Délibération n°24/2017

Invité par Madame le Maire, Monsieur Bruno Coronini, premier adjoint délégué aux travaux et aux réseaux informe l'assemblée que, dans le cadre des travaux de mise en sécurité et en accessibilité de la RD45, rue de la République, il est proposé d'étudier l'aménagement de la partie c'est-à-dire de la portion allant de l'église au rond-point de l'avenue de la piscine. En effet, cette portion de voirie située en entrée de ville est peu sécuritaire pour les modes doux (piétons, vélos, etc.) et n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

Dans ce cadre, il est demandé au SEDI de réaliser une étude en vue de l'enfouissement des réseaux électriques et télécom sur l'ensemble de cette portion. Dans un souci d'économie, il est proposé d'étudier par la même occasion l'enfouissement sur la portion allant du rond-point de la piscine à celui de la Croze. La commune aurait alors un chiffrage sur l'ensemble de la traversée.

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre sur la tranche 6, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux présentés ci-après, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés à l'Assemblée ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI

SEDI - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants:

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	225 076 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	103 453 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à :	10 718 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	110 905 €

LE CONSEIL, ayant entendu cet exposé,

PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel :	225 076 €
Financements externes :	103 453 €
Participation prévisionnelle :	121 623 €
<i>(frais SEDI + contribution aux investissements)</i>	

PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour 10 718 €

DIT QUE la dépense est inscrite au budget de la commune, budget investissement 2017

SEDI - TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOIV1

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur France Telecom, les montants prévisionnels sont les suivants:

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	50 115 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	0 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à :	2 386 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ:	47 729 €

LE CONSEIL, ayant entendu cet exposé,

PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération:

Prix de revient prévisionnel :	50 115 €
Financements externes :	0 €
Participation prévisionnelle:	50 115 €
<i>(frais SEDI + contribution aux investissements)</i>	

PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour 2 386 €

DIT QUE la dépense est inscrite au budget de la commune, budget investissement 2017

Délibéré par le Conseil municipal à l'unanimité.

III. CCAS

- **Remplacement d'un membre élu au Conseil d'administration du CCAS**
Délibération n°25/2017

Madame le Maire explique que suite à la démission de Madame RINDONE du Conseil d'administration du CCAS, il est nécessaire de se prononcer sur la nomination d'un nouveau Conseiller municipal comme membre du Conseil d'administration.

Considérant que la moitié des membres du Conseil d'Administration du CCAS est élu par le Conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panache ni vote préférentiel ;

Considérant que quatre membres du Conseil d'Administration du CCAS sont issus du Conseil municipal, élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panache ni vote préférentiel ;

Vu la démission de Madame Marie-Claude RINDONE de son mandat de Conseillère municipale en date du 31 décembre 2016

Vu que Madame Marie-Claude RINDONE était membre du Conseil d'Administration du CCAS ;
il convient donc d'élire un nouveau membre dudit Conseil d'Administration ;

Vu que Madame DE LOS RIOS, a fait acte de candidature pour représenter le Conseil municipal au Conseil d'Administration du CCAS ;

Il est procédé à l'élection, à bulletins secrets, du représentant du Conseil municipal au Conseil d'Administration du CCAS de cette structure. Le vote est effectué à bulletin secret.

Le Conseil municipal, après décompte des voix, désigne Madame DE LOS RIOS, Madame Sylviane DE LOS RIOS, Conseillère municipale déléguée aux personnes âgées, ayant obtenu 24 voix pour, soit la majorité absolue, est proclamée membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Renage.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Le Conseil municipal procède à la désignation de Madame DE LOS RIOS.

Délibéré par le Conseil municipal à l'unanimité.

IV. CONVENTIONS

- **Convention pour une assistance avec un service juridique**
Délibération n°26/2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la commune n'est pas dotée d'un service juridique et qu'il est souhaitable qu'elle ait une assistance dans ce domaine.

Madame le Maire expose la proposition de convention du cabinet d'avocat Didier Milland pour une assistance juridique générale.

– La convention serait signée pour une durée d'un an.

Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications de Madame le Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de convention d'assistance juridique proposé par le cabinet d'avocat Didier Milland.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Délibéré par le Conseil municipal à l'unanimité.

▪ **Convention avec le Syndicat Intercommunal du Bassin de la Fure (SIBF)
Délibération n°27/2017**

Invité par Madame le Maire, Monsieur Coronini, 1^{er} adjoint délégué aux travaux et aux réseaux, rappelle que les eaux usées de la commune sont traitées par la station d'épuration de Tullins gérée par le SIBF, la commune doit par conséquent s'acquitter d'une participation financière annuelle. Monsieur Coronini présente le projet de convention correspondant.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré à :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer avec le SIBF la convention relative à la participation financière de Renage.
- **PRECISE** que les crédits seront ouverts au compte 658 du budget assainissement.

Délibéré par le Conseil municipal à l'unanimité.

La séance est close à 21h00.

Le Maire,

Amélie Girerd